

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Loëb, 15 janvier 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Loëb, 15 janvier 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (40r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Loëb, 15 janvier 1864, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (7)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43025>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 janvier 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Loëb, J.](#)

Lieu de destination 8, rue de Montyon, Paris

Description

RésuméJean-Baptiste André Godin demande à Loëb de venir à Guise et lui demande s'il accepte les conditions de rémunération des voyageurs de commerce en titre : 6 F par jour, 0,10 F par kilomètre, 3 % de commission sur les placements jusqu'à 500 F et 1 % sur le surplus.

NotesNom du destinataire : d'après l'index du registre de correspondance et la lettre de Godin à François Cantagrel du 18 décembre 1863 (FG 15 (7)).

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 17/02/2026

Paris le 15 janvier 1864

40

Monsieur Loib

6 rue Montyon a Paris

Notre lettre du 30 août est restée jusqu'ici
sans réponse par suite des occupations
assablantes qui me sont survenues.

Sans parti pris je viens aujourd'hui
vous dire que si vous consentez de venir
passer quelques jours a Guis nous
causerons de ce qui vous conviendra, dans
tous les cas les conditions les plus favorables
que je vous ferai si je vous accepte
comme voyageur a l'étranger. 6 francs
par jour 10 centimes par kilomètre
parcouru, 3% sur les commissions
au dessus de 500 francs et un % sur
ce qui dépassera 500 francs ces conditions
seraient applicables pour des voyages
faits au delà de Paris pour mes itinéraires
du midi.

Dans le cas où vous ne seriez pas
pour accepter ces conditions il ne faudrait
pas vous déranger. Si vous venez a Guis
pour les accepter sans aucun indemnité
de mes frais de voyage et vos frais de séjour même
quand je mon irai je m'engage a faire
usage de ses services.

Respectueusement agréer mes vœux

G. Loib